

Parc national
de la Vanoise



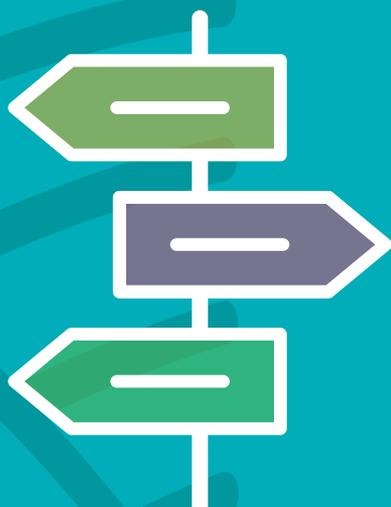
Karine Renaud ©PNV



UNCAP TOUS ENSEMBLE

Projet d'établissement

**TOUT SAVOIR SUR LE PARC
ET SES ÉQUIPES**



SOMMAIRE

02

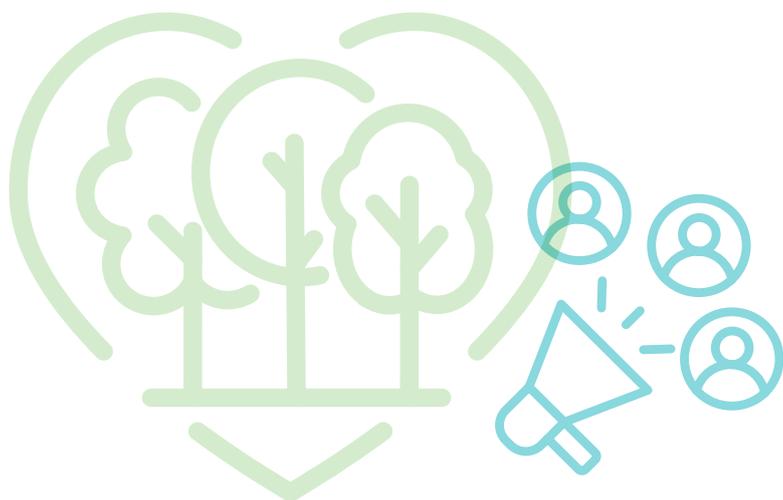
*Le Parc national
de la Vanoise : statut,
territoire, missions*

08

*Un collectif au service
de la biodiversité et
du territoire*

14

*Le cadre stratégique :
de la Charte du Parc
à Envie de Vanoise*



Si les missions du Parc ont évolué au cours de 60 ans d'existence, sa vocation demeure entière : favoriser le partage de la connaissance, la sensibilisation à l'environnement et sa protection, et accompagner le territoire dans son développement pour que la Biodiversité devienne un atout et non une contrainte pour la Vanoise.

Le Parc national de la Vanoise est un établissement dynamique dont les compétences, l'expertise et l'engagement des équipes sont unanimement reconnus. Les forces et capacités de cette communauté de travail constituent le socle du projet d'établissement qui nous donne le cap pour l'avenir.

Court et pratique, ce premier livret présente l'établissement Parc, ses missions, ses agents et les spécificités du territoire. Les actions portées au sein du projet d'établissement sont précisées dans un 2^e livret dédié et montrent, par leur ambition, que le Parc national de la Vanoise se réinvente en permanence pour répondre aux défis du territoire.

Xavier EUDES, directeur



LE PARC NATIONAL DE LA VANOISE RAPPELS ET REPÈRES

- *Un établissement public, doté du pouvoir réglementaire et de missions propres qui lui sont dévolues pour préserver les patrimoines, dont il a la responsabilité ;*
- *un territoire qui vit et qui évolue ;*
- *des équipes qui se mettent au service de la nature, pour la préserver, la faire découvrir, mieux la connaître, anticiper ses évolutions ;*
- *un territoire qui se mobilise et qui œuvre pour, et avec, les femmes et les hommes qui y vivent, y travaillent ;*
- *un territoire généreux qui accueille des milliers de visiteurs chaque année ;*
- *un bien commun à préserver, à partager et à transmettre ;*
- *une œuvre partenariale et collective qui associe l'État, les collectivités locales, l'ensemble des acteurs locaux, les habitants et les visiteurs, dans un projet de territoire, vivant et dynamique, qui met au cœur l'homme et la nature, indissociables.*



Thierry Faivre ©PNV

2008 KM²
DONT 530 KM² EN ♥ DE PARC
25 COMMUNES
DONT 17 EN ♥ DE PARC
72 AGENTS PERMANENTS
30 AGENTS SAISONNIERS
400 KM DE SENTIERS BALISÉS
40 REFUGES EN ♥ DE PARC
5 RÉSERVES NATURELLES
CONTIGUËS AU PARC NATIONAL
224 ESPÈCES PROTÉGÉES
EN ♥ DE PARC (TOUS STATUTS)
8 M€ DE BUDGET EN 2022

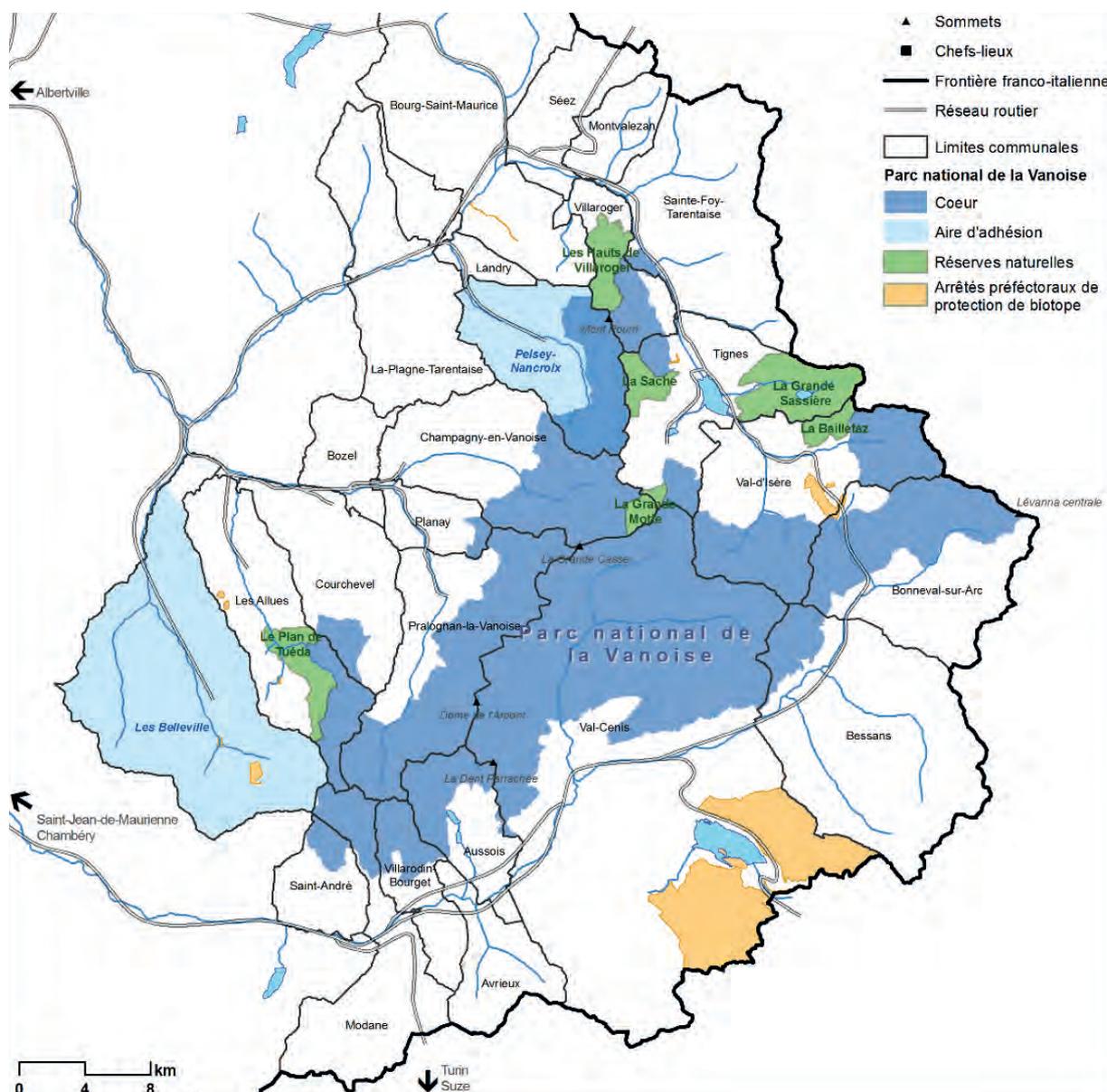
**TEXTES
FONDATEURS**

*Loi du 22 juillet 1960
portant création des parcs
nationaux*

*Loi du 14 avril 2006 sur
la gouvernance des parcs
nationaux.*

Art. 1^{er}. "La création d'un parc national vise à protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, dont la composition est déterminée en partie par certaines activités humaines respectueuses des espaces naturels qui concourent au caractère du parc, tout en prenant en compte la solidarité écologique entre les espaces protégés du cœur et les espaces environnants concernés par une politique de protection, de mise en valeur et de développement durable. L'État promeut une protection intégrée exemplaire ainsi qu'une gestion partenariale à partir d'un projet de territoire afin de garantir une évolution naturelle, économique et sociale compatible avec le caractère du parc.

Arrêté ministériel du Ministre en charge de l'Écologie 23 février 2007





Joris Boucharde ©PNV

UN TERRITOIRE PROTÉGÉ

Le Parc national de la Vanoise a été créé pour sauvegarder le bouquetin des Alpes. La protection s'est ensuite étendue à d'autres espèces animales et végétales.

Le Parc est situé à l'est du département de la Savoie, sur le massif de la Vanoise qui fait le lien entre les deux hautes vallées de **Maurienne** et de **Tarentaise**, près de la frontière italienne. Grâce à leur limite commune de 14 km, le Parc national italien du **Grand Paradis** et celui de la **Vanoise** forment un des plus importants espaces protégés d'Europe occidentale, sur 1 250 km².

Le cœur du Parc représente une zone de 53 500 ha sous protection spéciale par une réglementation spécifique fixée par un décret en Conseil d'État. Avec 33 habitats naturels dont 31 d'intérêt communautaire, plus de 2 500 espèces végétales, dont une centaine est protégée au ni-

veau national, 325 espèces de vertébrés représentant 65 % des vertébrés présents en France métropolitaine et dont 92 % sont des espèces protégées, le territoire du Parc national de la Vanoise est un vaste réservoir de biodiversité.

Le Parc est par ailleurs gestionnaire pour le compte de l'État de quatre réserves naturelles nationales depuis leur création. Les réserves de la Grande Sassièrre, Plan de Tuéda, Tignes-Champagny et la Bailletaz offrent une surface cumulée d'un peu plus de 5 100 ha contigus au cœur du Parc. L'Office national des forêts gère quant à lui la Réserve naturelle nationale des Hauts de Villaroger.

NOUS SOMMES LE FRUIT D'UNE HISTOIRE ET D'UN TERRITOIRE

1960

Loi 1960 de création des parcs nationaux en France

1964

Mise en place du Conseil scientifique

1969

Affaire de la Vanoise

1976

Diplôme européen

1987

Labels Cols verts & Bouquetins sans frontières

1963

Création du Parc national de la Vanoise

06

1968

9 sites sont équipés de refuges de type chalet Chalois.

1972

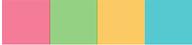
Jumelage officiel avec le Grand Paradiso

1970

Premier programme de visites guidées

1982

Programme Lacs d'altitude



UN TERRITOIRE VIVANT

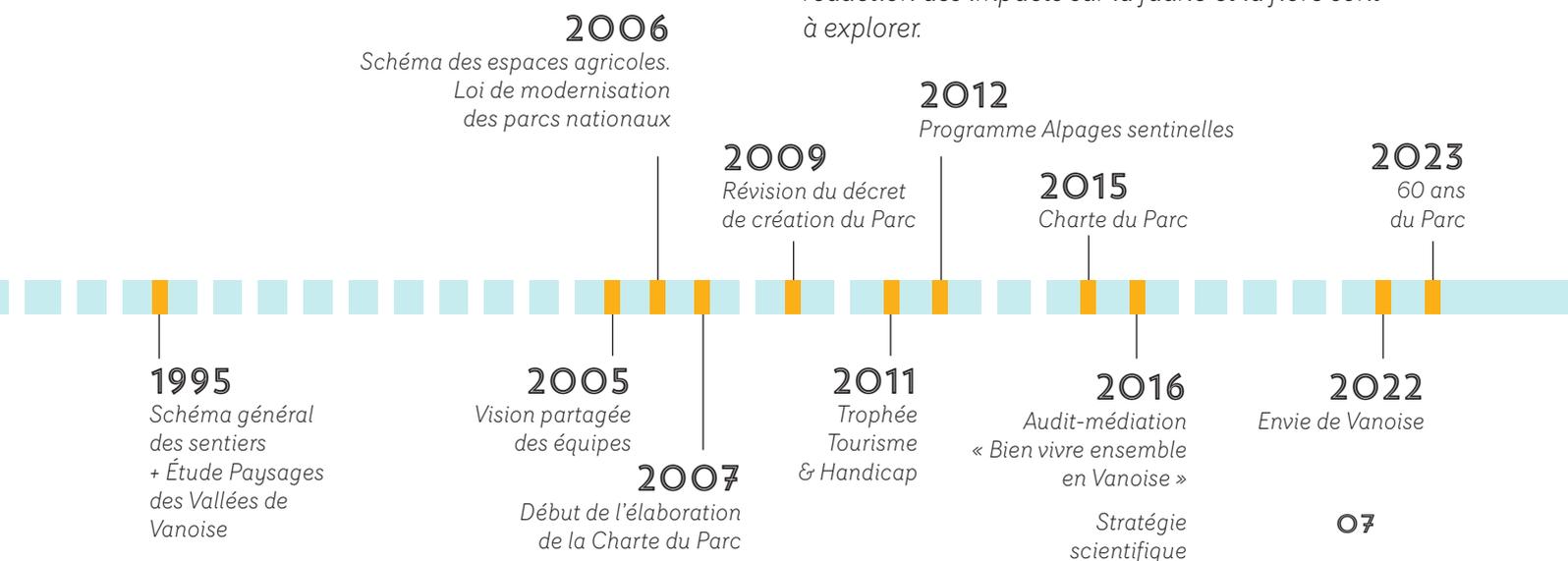
Marquée par une présence humaine multimillénaire, la Vanoise est un territoire de vie qui bénéficie de la préservation de ses patrimoines associée à un développement durable et respectueux.

L'agriculture et le tourisme sont des activités majeures qui contribuent à la richesse et à la valorisation du territoire mais qui impactent également le patrimoine naturel.

Au fil de l'histoire, l'Homme a développé l'agropastoralisme en altitude, une activité traditionnelle d'élevage et de production fromagère qui contribue fortement à la diversité des paysages et au caractère du Parc national. La présence du loup, la prédation et les mesures de protection (chiens de troupeaux) ont modifié les pratiques pastorales. Le Parc a vocation à accompagner l'ensemble des usagers de l'espace. Avec les agriculteurs, il définit ainsi des systèmes d'exploitation économiquement et environnementalement pertinents en cœur de Parc.

Le tourisme est le moteur économique majeur des hautes vallées qui entourent le cœur du Parc. Aux stations de sports d'hiver qui forment aujourd'hui le plus vaste domaine skiable d'Europe, avec des enjeux forts en cœur de Parc, s'ajoute un tourisme de découverte et de contemplation d'une nature et de paysages préservés dont la notoriété rayonne bien au-delà du territoire national. Par son action en lien avec les acteurs du territoire, le Parc national participe au dynamisme économique et social des hautes vallées de Tarentaise et de Maurienne.

Le développement des activités de loisirs nous incite également à réinterroger certains modèles de développement au regard de la sensibilité des milieux et des espèces : adaptation des capacités d'accueil, développement des mobilités douces, réduction des impacts sur la faune et la flore sont à explorer.





LES MOYENS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

BUDGET 2022

8 048 230 €

EN AUTORISATIONS
D'ENGAGEMENT

7 454 928 €

EN CRÉDITS
DE PAIEMENT



Pierre Witt ©PNV

RESSOURCES HUMAINES



72

AGENTS
PERMANENTS

30

AGENTS
SAISONNIERS

MOYENS D'INVESTISSEMENT

+1,72 M€

DE DOTATION DU PLAN
FRANCE RELANCE POUR
UN PROGRAMME DE

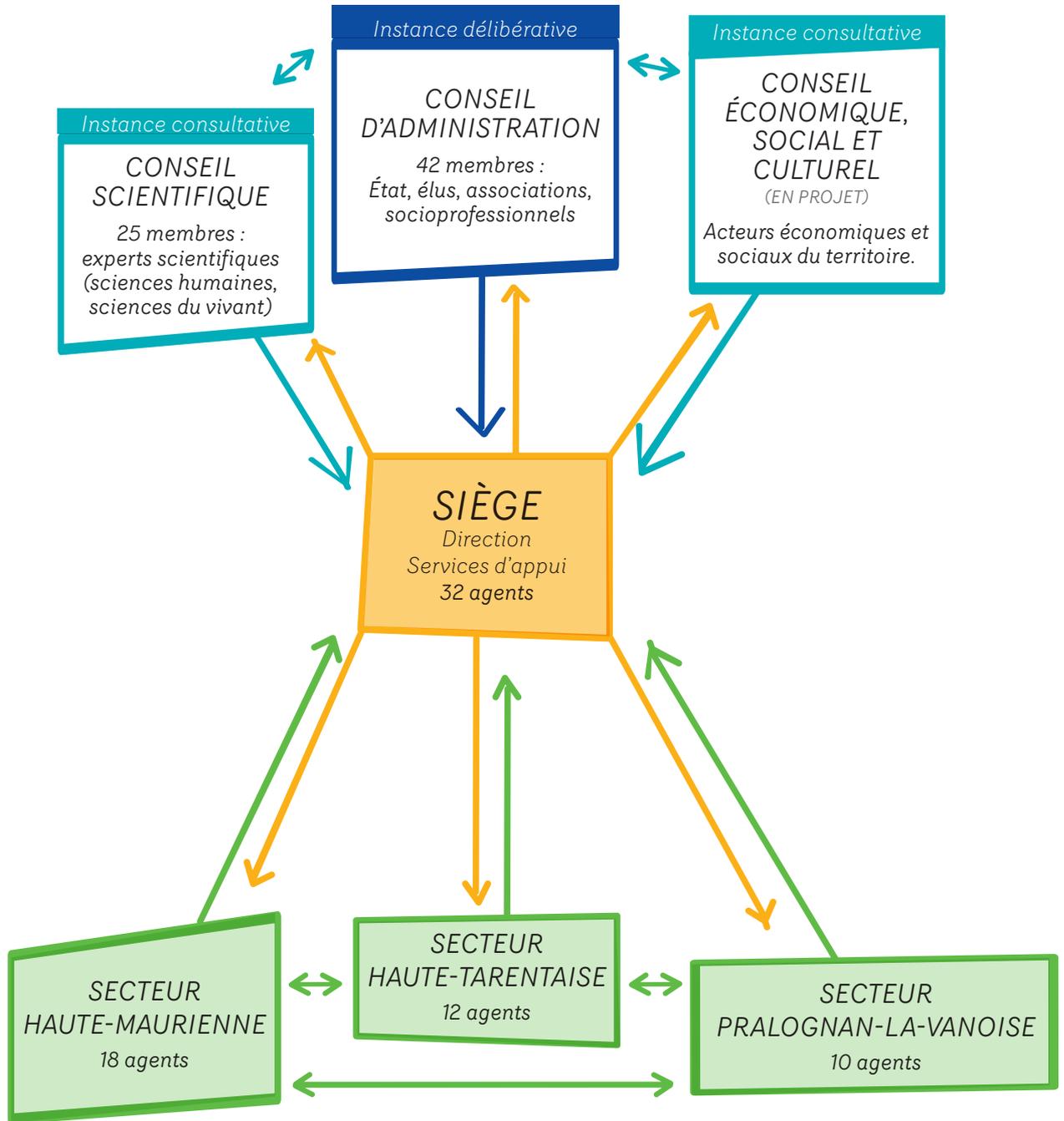
3,84 M€

SUR LA PÉRIODE 2021-2023



Ces moyens devront être pérennisés pour l'avenir au travers d'autres types de financement. À ce jour, la dynamique émergente de mobilisation des partenaires économiques n'est pas encore suffisamment dimensionnée pour relayer efficacement l'abondement du plan de relance.

L'ORGANISATION



Agents : effectif permanent 2023

Les instances représentatives du personnel sont le Comité Social d'Administration (CSA) et sa Formation Spécialisée Santé, Sécurité et Conditions de Travail (F3SCT). Ces instances ont été associées au processus d'élaboration du Projet d'établissement et l'ont validé.



UN COLLECTIF AU SERVICE DE LA BIODIVERSITÉ ET DU TERRITOIRE

Le Parc national de la Vanoise est un établissement public : il remplit une mission d'intérêt général. Ses agents sont des fonctionnaires ou des contractuels de droit public.

Les effectifs du Parc sont aujourd'hui stabilisés après avoir connu une baisse importante qui a bouleversé les équipes entre 2012 et 2018. L'ampleur des missions a nécessité une réorganisation et un repositionnement global.

L'histoire commune, les valeurs partagées, l'attachement à la biodiversité et à un territoire d'exception unissent des individualités en un collectif. La diversité et la complémentarité des statuts, des équipes, des âges, des parcours, des sensibilités et des approches composent et portent ce projet d'établissement.

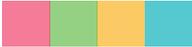
CE QUI FAIT LA FORCE DE L'ÉQUIPE DU PARC NATIONAL DE LA VANOISE

Un engagement : lors du séminaire et des échanges, il est clairement apparu qu'aucun des agents n'est arrivé au Parc par hasard. Tous les agents se sont présentés avec une motivation particulière qui s'est muée en engagement. Pour certains, cet engagement se compte désormais en décennies. Il se traduit par une implication, une disponibilité, une responsabilité que le conseil d'administration et le conseil scientifique, ainsi que l'ensemble de nos partenaires et des communes du territoire, reconnaissent.

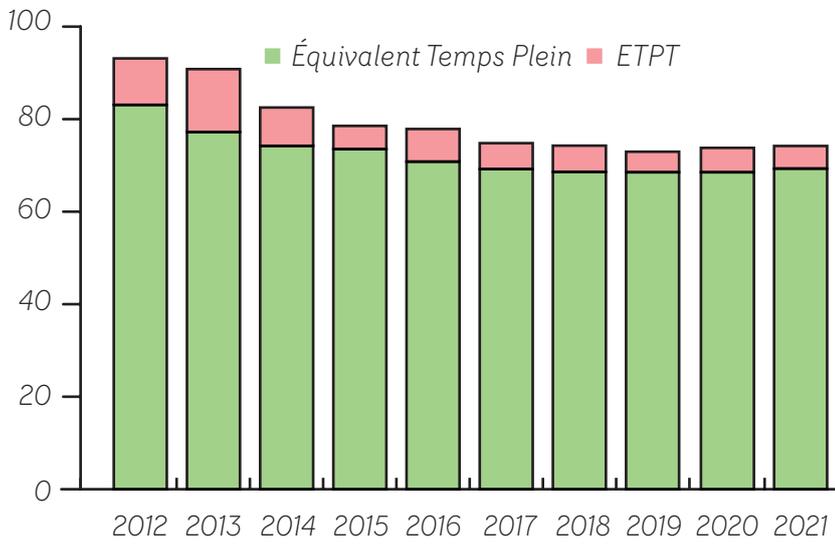
Des compétences : le projet d'établissement fait écho au référentiel Métiers des parcs nationaux. Les agents bénéficient d'un encadrement, de formations, d'échanges au cœur du réseau des parcs nationaux. Les compétences qu'ils développent sont unanimement reconnues, au sein du réseau et sur le territoire.



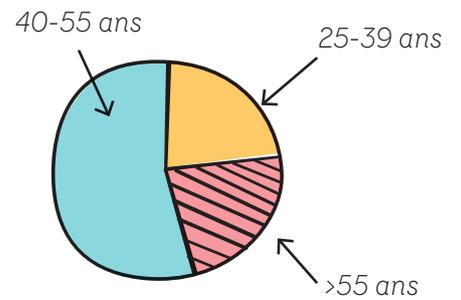
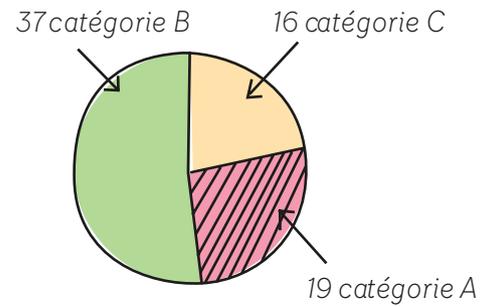
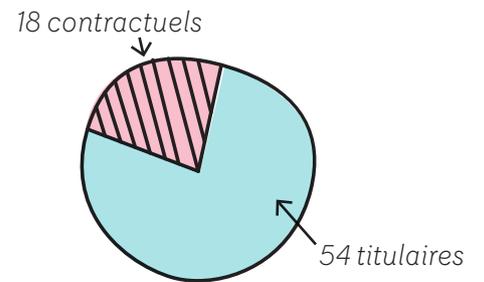
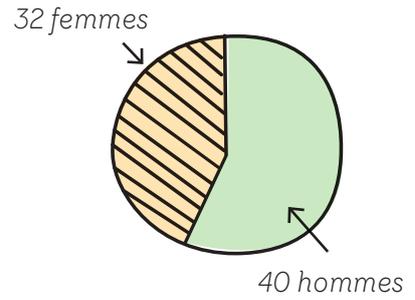
Clarisse Pellet ©PNV



UN COLLECTIF RICHE DE SES DIVERSITÉS



Joris Bouchard ©PNV



Chiffres septembre 2023



DES MÉTIERS EN ÉVOLUTION CONSTANTE

Depuis la création du Parc, les équipes de la Vanoise ont développé des compétences dans les domaines de la connaissance, de l'animation territoriale, de l'éducation à l'environnement, de la préservation, conservation et valorisation des patrimoines.





Au fil des années et des évolutions (législatives, sociétales, territoriales), les métiers ont intégré de nouvelles façons de faire pour répondre à de nouvelles exigences :

- Évolutions informatiques, dématérialisation, efficacité, traçabilité, droit des citoyens à l'information, gouvernance... ;
- plus grande implication dans le développement territorial ;
- interventions sur différentes échelles de territoire et fonctionnement plus transversal, par projet avec la nécessité de préserver et renforcer la cohésion entre les métiers et entre les secteurs ;
- exigences en matière de management interne et relationnel avec des missions d'ingénierie et de conseil en direction des collectivités, partenaires et services de l'État ;
- évolution des attentes des publics, accueil des publics en situation de handicap, etc.

CÉLINE RUTTEN

Garde-monitrice
depuis 2001

Le métier de garde-moniteur requiert une grande adaptabilité. Il faut savoir répondre à une grande diversité de situations et déployer de nombreuses compétences ! L'expérience est essentielle. On apprend au contact des équipes, en échangeant avec nos pairs. La passation avec les anciens est aussi fondamentale ; elle permet de mesurer l'importance des missions socles de sensibilisation, police et suivi scientifique.

En vingt ans, le métier a évolué mais conserve sa pluridisciplinarité. Les travaux sont confiés désormais aux collègues ouvriers mais nous restons sur le terrain. La part administrative s'est alourdie et il faut trouver un équilibre entre terrain et bureau, entre missions socles et thématiques nouvelles. Un bémol ? Notre autonomie est en train de se réduire ; la confiance que nous établissons avec les chefs de secteur nous permet de la maintenir.

Pour l'avenir, nos efforts doivent se poursuivre sur l'acceptabilité du Parc par les locaux. Les actions en direction des jeunes publics devraient permettre d'y arriver sur le moyen/long terme, en donnant envie aux enfants et à leurs familles de préserver « leur » nature et d'être en accord avec le milieu dans lequel ils vivent. Le positionnement du Parc a aussi évolué : d'un territoire naturel, on est passé à un territoire politique ; là aussi, il faut s'adapter.

Pour moi, garde-moniteur, ce n'est pas un métier, c'est une vie. ■





DES MÉTIERS EN ÉVOLUTION CONSTANTE



Stéphane Mélé ©PNV

La diversité des métiers au sein du Parc national de la Vanoise rend compte de l'étendue de son action. Ces métiers sont décrits dans le référentiel « Métiers » des parcs nationaux avec une pluralité de statuts. Ces métiers, réunis en une grande famille, travaillent ensemble au quotidien, en complémentarité et soutien. Le projet d'établissement prévoit de renforcer la connaissance entre services et entre agents. Multiplier et fluidifier les échanges entre les grandes familles de métiers permettra de donner davantage de sens à certaines actions et d'accompagner le fonctionnement en mode projet.



Céline Ruitten ©PNV



Jessica Buczek @PNV



Benoît Defl'annes @PNV



Florian Mauret @PNV

→ **CONNAISSANCE & GESTION**

- Mise en œuvre de protocoles
- Mesures de gestion, espaces et espèces
- Bases de données, système d'information géographique

→ **ADMINISTRATION**

- Gestion des ressources humaines
- Suivi budgétaire et comptable
- Marchés publics
- Formation
- Informatique

→ **POLICE DE L'ENVIRONNEMENT**

- Réglementation des usages et activités
- Prévention des atteintes, surveillance et contrôle
- Police administrative et judiciaire

→ **COMMUNICATION & VALORISATION**

- Supports d'information, communication et sensibilisation
- Réseaux sociaux
- Relations presse

→ **ACCUEIL DU PUBLIC, INFORMATION ET ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT**

- Animations tous public
- Interventions auprès de scolaires
- Accessibilité pour tous

→ **DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

- Tourisme
- Agriculture
- Gouvernance, partenariats, développement local

→ **AMÉNAGEMENT**

- Exploitation des refuges
- Sentiers et signalétiques
- Aménagement et travaux



LE CADRE STRATÉGIQUE

Grâce à son conseil d'administration et à ses équipes, le Parc national de la Vanoise est un établissement dynamique qui sait se réinventer en permanence pour répondre aux défis du territoire. Le projet d'établissement s'intègre dans un ensemble de documents et d'orientations ; il permet de les décliner d'un point de vue opérationnel et de se positionner dans une dynamique globale.

CHARTRE DU PARC NATIONAL (2015)

En application de la loi « Giran » de 2006 sur la modernisation des parcs nationaux, le Parc national de la Vanoise a élaboré une charte, projet de territoire comportant des orientations, des objectifs et des mesures de protection, de valorisation et de développement durable. À ce jour, le Parc est constitué de son cœur (17 communes) et d'une adhésion jointive au cœur, formée par le territoire des deux communes qui ont adhéré à la Charte (Les Belleville et Peisey-Nancroix). Le code de l'environnement prévoit que les 23 autres communes ont la possibilité d'adhérer tous les 3 ans à compter de l'approbation de la charte.

« BIEN VIVRE ENSEMBLE EN VANOISE » (2017)

Dans un contexte de rejet de la charte et donc des conventions d'applications prévues par la loi, l'enjeu principal pour l'établissement public du Parc a été de faire en sorte de ne pas rompre ses

relations avec les communes et de continuer à valoriser avec elles ce patrimoine emblématique.

Sur proposition du conseil d'administration, le Conseil départemental de la Savoie a lancé fin 2016 un audit pour mettre sur la table les sujets de tension entre le Parc et les acteurs locaux. La médiation a permis d'établir un protocole d'accord intitulé « Bien vivre ensemble en Vanoise » pour refonder une relation de confiance entre l'établissement public et les acteurs du territoire.

Ce protocole portait sur 17 chantiers thématiques : portes d'entrée du Parc, police de l'environnement, communication, éducation à l'environnement et au développement durable, travaux sur le patrimoine bâti, adaptation à la présence du loup, etc. Les avancées étant estimées suffisamment significatives en 2020, un bilan évaluatif, également porté par le Conseil départemental a été réalisé et partagé.

ENVIE DE VANOISE

*Une nouvelle feuille de route pour répondre aux enjeux de la biodiversité et du territoire. Le conseil d'administration a validé, à l'automne 2022, sa nouvelle feuille de route **Envie de Vanoise**, fixant ainsi le cap de la dynamique portée par l'ensemble du territoire pour les six ans à venir. Ces orientations sont le fruit d'une vaste concertation qui a mobilisé acteurs locaux et citoyens.*

*Les temps forts ont été l'organisation d'un séminaire, qui a réuni une centaine de participants, et une consultation publique proposée en ligne pour associer les habitants et les usagers. Une place forte a été donnée aux acteurs du territoire avec des **conventions d'actions partenariales** proposées à toutes les communes volontaires. Le Parc et les communes peuvent ainsi s'engager sur des actions concrètes, à court et moyen termes, en fonction des enjeux spécifiques identifiés.*

Ces conventions se veulent centrées sur l'opérationnel avec un cadre souple pour s'adapter aux enjeux de chaque commune. Elles présentent un canevas commun reprenant les quatre missions principales du Parc : connaître et diffuser, protéger et restaurer, accompagner et aider, partager et accueillir.

Des conventions d'actions partenariales ont déjà été signées en 2023 avec Tignes, Les Allues, Champagny-en-Vanoise, Avrieux, Bessans et Modane ; d'autres suivront.



Karine Renaud ©PNV

LES ORIENTATIONS

- Connaissance & protection
- Changement climatique
- Mobilisation jeunesse
- Agriculture
- Tourisme
- Activités de pleine nature

Cette feuille de route sera également mise en œuvre dans le cadre de conventions avec les partenaires institutionnels, économiques ou associatifs. Par exemple, une première convention a été signée début 2023 avec le Département de la Savoie.

On retiendra en particulier la réaffirmation des missions de l'établissement et de la nécessité d'en élargir la portée au-delà de la zone « cœur de Parc », avec des modalités spécifiques en fonction des territoires et des synergies développées.



LES MISSIONS DU PARC

PRÉPARER L'AVENIR ET CONSTRUIRE UN TERRITOIRE RÉSILIENT



Chloé Tardivet ©PNV

L'intervention des agents et des équipes du Parc s'inscrit dans un cadre bien défini mais ce cadre leur permet d'adapter, d'innover, d'expérimenter. Les missions du Parc ont évolué depuis 1963 et nous devons aussi être force de proposition. Pour cette nouvelle décennie et fort de son expérience, le Parc a écrit, avec l'ensemble des acteurs locaux, sa nouvelle feuille de route « Envie de Vanoise » pour préparer l'avenir et faire face aux défis qui doivent tous nous mobiliser. Face au changement climatique et aux différentes évolutions, nous devons, plus que jamais, agir, préserver la nature et inventer de nouvelles manières de vivre avec elle.

CONNAÎTRE/DIFFUSER

Ambition première du Parc avec la protection, la connaissance reste **une mission fondamentale** sur laquelle s'appuient nombre de dynamiques. Elle prend, avec le changement climatique, un nouveau tour puisqu'il nous faut **réinterroger nos savoirs** : fonte des glaciers, évolutions des régimes hydriques, modification des milieux et des comportements...

Qu'il s'agisse de biodiversité, de paysages, de patrimoines matériels et immatériels, les équipes sont à l'œuvre : **mieux connaître** et donc **mieux gérer**, anticiper sur les évolutions afin de **préparer l'avenir**, et bien sûr **partager** avec le plus grand nombre. Ainsi, nous créons du lien, nous sensibilisons et nous contribuons à développer une conscience écologique citoyenne. En matière de diffusion, le Parc promeut tous les supports afin de s'adapter aux différents publics : éditions, films, expositions, sorties découvertes, réseaux...

PROTÉGER/RESTAURER

L'établissement est ainsi chargé de veiller à la préservation des **patrimoines naturel, culturel et paysager** qui ont valeur d'exception et à la **restauration des milieux dégradés**. Cette mission est souvent perçue comme synonyme d'immobilisme et de conservatisme. C'est une image erronée car le Parc est avant tout un espace de vie et d'innovation. Parallèlement aux moyens de surveillance et de contrôle, les équipes déploient du **génie biologique**, notamment dans le cadre de la restauration des milieux dégradés, et imaginent sans cesse de nouvelles solutions.

Le cœur du Parc national et les réserves qui lui sont contiguës doivent recevoir tous nos efforts et là aussi, l'information et la sensibilisation doivent être, sans relâche, déployées sur le territoire. Depuis la création, du Parc, la prévention a été considérablement développée. Dans un contexte de déclin de la biodiversité, le Parc doit jouer plus que jamais son rôle dans la protection des patrimoines naturels, paysagers et culturels de la Vanoise et de la Nation.

ET CONSTRUIRE UN TERRITOIRE RÉSILIENT

ACCOMPAGNER/DÉVELOPPER

Le Parc est un outil **au service du territoire** et des femmes et des hommes qui y vivent et y travaillent. Depuis 60 ans, ses équipes accompagnent les habitants, les acteurs économiques, l'ensemble des acteurs locaux dans leurs projets et activités respectueuses de ses valeurs et de ses patrimoines. Il s'associe aux dynamiques territoriales afin de favoriser les synergies et les coopérations. La **confiance** a été restaurée et il nous faut poursuivre cet effort ; car c'est ensemble que nous réussissons.

Le conventionnement avec **les communes**, les réseaux d'acteurs, les partenariats se multiplient. L'implication du Parc est particulièrement importante dans les domaines de **l'agriculture** - avec un accompagnement aux pratiques agropastorales - et du **tourisme de découverte**. Les équipes ont permis l'aboutissement de dynamiques nouvelles et de projets innovants et contribuent à un essor global d'un tourisme respectueux des patrimoines. Il intervient également dans un ensemble de projets liés à **l'aménagement de la montagne**, au cadre de vie des habitants et à l'urbanisme ainsi qu'à la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire locaux.

PARTAGER/ACCUEILLIR

Partager ce territoire d'exception, c'est le faire connaître mais c'est aussi créer des moments de **rencontre** et de **convivialité** et œuvrer pour le « Bien vivre ensemble ». Le Parc est encore et toujours un lieu d'exception, d'émerveillement et de ressourcement. Accueillir les visiteurs, très nombreux, et les sensibiliser à la richesse mais aussi à la fragilité de ces patrimoines est une priorité.

Dès les premières années, le Parc a pris conscience des enjeux qui accompagnaient la notoriété et l'explosion du tourisme. L'effort a consisté à définir **une stratégie globale** en lien avec les spécificités du Parc, afin de trouver de **meilleurs équilibres**

(accueil, économie locale, diversification...). Globalement, le développement d'infrastructures d'accueil du public a été une action forte : portes du Parc, outils de découverte et d'interprétation, participation active à une diversité d'évènements sur le territoire...

CONTRIBUER AUX POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITÉ

Le Parc s'inscrit dans un environnement global et territorial. Il œuvre, au sein du **réseau des parcs nationaux**, à l'élaboration et à l'animation des politiques, plans et programmes nationaux (ex : Plan Biodiversité 2020, Loup, Bouquetin...).

Le Parc national de la Vanoise concourt également, par des actions propres et des initiatives communes, à défendre **l'exception alpine**. Dans cette ambition, il collabore avec les pays et territoires voisins, en particulier avec le Parc national du Gran Paradiso.

Son engagement, par exemple dans la sauvegarde du bouquetin, le positionne au niveau national et international et il faut saluer le savoir-faire et l'implication des agents qui ont mis au point des techniques respectueuses du bien-être de l'animal. Les équipes du Parc collaborent au quotidien avec l'ensemble des services de l'État et bien sûr avec l'Office Français de la Biodiversité. Enfin, le Parc contribue, par son expertise, sa connaissance des milieux, à l'ensemble des politiques de développement durable engagées sur son territoire par les collectivités locales, l'État, l'Europe.



CONTACTS

Siège du Parc national de la Vanoise
135 rue du Docteur Julliard
73 000 Chambéry | 04 79 62 30 54
accueil@vanoise-parcnational.fr

Secteur Haute Maurienne
Maison O.N.F de Modane
725 avenue Emile Charvoz
73500 Modane | 04 79 05 01 86
secteur.hautemaurienne@vanoise-parcnational.fr

Secteur Haute Tarentaise
53 avenue de Haute Tarentaise
73700 Bourg-Saint-Maurice | 04 79 07 02 70
secteur.hautetarentaise@vanoise-parcnational.fr

Secteur Pralognan
Avenue de Chasseforêt
73 710 Pralognan-la-Vanoise | 04 79 08 71 49
secteur.pralognan@vanoise-parcnational.fr

vanoise-parcnational.fr

votreparc.vanoise.com

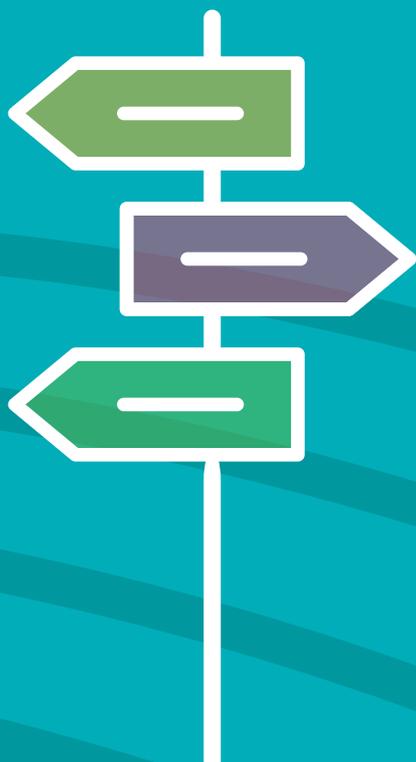
Paysages.vanoise-parcnational.fr

Phototheque.vanoise-parcnational.fr

Boutique.vanoise-parcnational.fr

biodiversite.vanoise-parcnational.fr

Rando.vanoise.com



Conception, rédaction, réalisation :
Parc national de la Vanoise
Le naturographe / Tempo-Maryline Féraud